

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

| | | |
|---|----|--|
| En exercice : | 29 | L'an deux mil vingt et un, le dix juin, à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André-Jean BELLOIR, Maire. Membres présents : Mme BELAÏDI Souhayla, M BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, Mme BOUVIER Myléna, Mme CHAUVIN Véronique, Mme CLEMENT Katia, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Éric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, M. GROMELLON Jacques, Mme GUÉRIN Monique, M. MOUBÈCHE Damien, M. PAYEN Jérôme, M. ROBERT Daniel Mme ROGER-THÉAULT Valérie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachel. Absents : Mme DESGRANGES Noëlle (procuration à Mme SCHVAN), Mme GARDIN Isabelle, M. GEORGES Arnaud, Mme GUYOMARD Sophie, M. ROBIDEL Sébastien, (Pouvoir à M. PAYEN). Secrétaire de séance : M. RUAUX Christophe |
| Présents : | 24 | |
| Absents : | 5 | |
| Procurations : | 2 | |
| Votants : | 26 | |
| Date de convocation : Le 4 Juin 2021 | | |

Le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de se prononcer sur les questions diverses proposées.

2021/28 Attribution de subventions aux associations et au collègue G. Brassens

Vu les propositions d'attribution de subvention formulées par les commissions éducation, jeunesse et sports, affaires sociales, évènementiel, animation communication réunies le 2 juin 2021 et présentées, en fonction de leur délégation, par M. Royer, Mme Delépine, Mme Schvan, Mme Dobetzky

Concernant la demande du collègue, Mme Delépine explique que la subvention attribuée en 2019 a permis, compte tenu de la crise sanitaire, de financer les activités 2020 et 2021. Le collègue ne peut présenter un budget prévisionnel pour ses activités 2022, il le présentera en fin d'année. Mme Fauconnier explique que la demande de 100 € supplémentaire pour la société de chasse d'Ardevon correspond à une demande de participation à l'achat de fournitures pour la confection de pièges pour nuisibles. M. Royer explique que le budget 2020 de l'association du vélo club mentionne en référence est faible car il y a eu peu d'activités. M. Gromellon demande des explications sur le niveau de dépenses figurant dans les comptes de l'association USP, M. Royer répond que lors du confinement la plupart des dépenses annuelles avaient été réalisées, Mme Belaidi ajoute que cette association comme beaucoup d'autres présentent des comptes sur une période de septembre à août et non sur des exercices civils, l'année de référence pour les dépenses est donc septembre 2019 à août 2020.

Arrivée de M. Payen

M. le Maire explique que la subvention exceptionnelle pour l'association des jardins familiaux est liée aux travaux suite au vol dont elle a été victime en 2020. Mme Dobetzky explique que l'association amitiés Pontorson-Highworth ne demande pas de subvention mais que des travaux seront engagés par la Commune pour réparer la cabine téléphonique offerte par la ville de Highworth et utilisée comme « boîte à livres ». Mme Dobetzky précise qu'en plus de la subvention de 5 000 €, le service communication conseillera l'association dans ses opérations de communication afin de les orienter pour améliorer la fréquentation des concerts. M le Maire propose au conseil de sursoir à l'examen de l'attribution de la demande de subvention de Via aeterna dans l'attente des communications officielles sur l'intégralité du programme. M. Dechancé propose de solliciter les organisateurs du festival Via aeterna afin qu'ils assurent la communication de Musiques à Pontorson. M. le Maire estime qu'une communication commune n'est pas envisageable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe ;

à la majorité pour la subvention attribuée à la Ligue de l'enseignement (1 contre, le reste pour)

à l'unanimité pour les autres associations

2021/29 Convention entre la Commune de Pontorson et l'association Tennis Club de Pontorson relative à la mise à disposition de locaux municipaux

Vu le projet de convention établi entre la Commune de Pontorson et l'association Tennis Club de Pontorson sur la base du modèle de la Fédération française de tennis

le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'équipements communaux situés sur les parcelles AI 114, 116 et 117 (terrains extérieurs de tennis, terrain couvert, local de 20 m²) au profit de l'association.

2021/30 Convention entre la Commune de Pontorson et la croix rouge relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés

Vu le projet de convention proposé par la Croix rouge et concernant les missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés

M. Denot quitte la salle de conseil

le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer une convention avec la croix rouge française qui définit les modalités d'intervention de l'association dans les cas prévus à l'article L 742-2 du code de la sécurité intérieure c'est-à-dire en cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une Commune.

2021/31 Création de postes

Compte tenu de l'évolution de la carrière de certains agents de la Commune, Monsieur le Maire expose qu'il convient de créer 4 postes à compter du 1^{er} septembre 2021

le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE DE CREER à compter du 1er septembre 2021 les postes suivants :

Attaché territorial principal à temps complet

Adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet,

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Ingénieur territorial à temps complet

2021/32 Renforcement du réseau public de distribution d'électricité et convention de servitudes pour la pose d'un poste de transformation HTA/BT, rue des Bordeaux

En raison de la création de 32 logements rue des Bordeaux, il est nécessaire de renforcer le réseau public de distribution d'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE le versement d'une participation de 5 487.83 € TTC pour la création d'un poste de transformation HTA/BT

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitude autorisant la pose de 2 câbles HTA, 2 câbles BT et 5 fourreaux sur la parcelle AE 498 (allée communale entre le boulevard de Gaulle et la rue des Bordeaux au Nord des deux immeubles construits par la Rance)

2021/33 Cession de la parcelle 065 ZA 157 à la société Manoir des abeilles

Vu la demande du Manoir des abeilles d'acquérir la parcelle 065 ZA 157 d'une superficie d'environ 3841 m² (données cadastre) afin de réaliser une extension de son bâtiment

Vu l'estimation du service des domaines

Considérant que la parcelle 065 ZA 157 est un délaissé du premier aménagement de la zone datant de 1990, qu'il n'est pas prévu d'extension de la zone à l'Ouest de cette parcelle

Considérant que la parcelle 065 ZA 157 n'est pas utilisée par la Commune et que cette dernière doit supporter le cout d'entretien,

Considérant que la parcelle n'est pas viabilisée

Considérant que la parcelle 065 ZA 157 n'est pas utilisée par la Commune et que cette dernière doit supporter le cout d'entretien,

Considérant que la situation et la configuration de la parcelle ne permettent pas d'envisager sa cession à une autre personne que le Manoir des abeilles,

Considérant que cette parcelle a été classée en zone Uz au PLUi du fait du projet du Manoir des abeilles et qu'en l'absence de ce projet elle aurait été classée en zone non constructible,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide

- DE CEDER la parcelle 065 ZA 157 d'une superficie d'environ 3841 m² (données cadastre) au Manoir des Abeilles,
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document nécessaire à la transaction.

Le prix de cession correspondra au frais supportés par la Commune pour sa remise en état (dessouchage, enlèvement et mise en décharge des souches et débris...). Les frais de bornage éventuels seront à charge de l'acquéreur.

M. Denot entre en séance, M. Moubèche quitte la salle de conseil

M. Dechancé suggère de conserver une partie de la parcelle pour élargir la voie. M. le Maire est réservé sur un élargissement à cet endroit.

2021/34 Cession de la parcelle AI 158 à M. Moubèche David

Vu la délibération 2016/ 53 fixant le prix de cession des parcelles du lotissement de la rue des pinsons

Vu l'assentiment des services quant au prix de vente proposé de 35 € TTC/m²

Considérant que la parcelle AI 158 n'est pas viabilisée, il est proposé au conseil de fixer le prix de vente de la parcelle de la façon suivante:

Prix de vente au m² des parcelles du lotissement de la rue des pinsons – frais de viabilisation soit 35 € TTC/m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) décide

- DE CEDER la parcelle AI 158 d'une superficie de 674 m² à M. David Moubèche pour la somme de 35 € TTC/m² (frais de viabilisation, de notaire à charge de l'acquéreur),
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document nécessaire à la transaction,

- DE DESIGNER Maitre Serrand comme notaire.

Mme Fauconnier demande si la Commune vendra ponctuellement d'autres parcelles dans le secteur. M. Bichon répond qu'un bureau d'études travaille sur un plan d'ensemble pour l'aménagement de ce secteur, cette étude permettra de densifier l'habitat et de ne pas « gaspiller » de foncier

2021/35 Résidence les Bordeaux 2, garantie de prêt

M. Moubèche entre en séance

Vu l'exposé de M. le Maire

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil

Vu le Contrat de Prêt N° 119498 en annexe signé entre : SOC HABITATION LOYER MODERE LA RANCE
ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations

le conseil municipal de Pontorson après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 781 206,86 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 119498 constitué de 2 ligne(s) du Prêt qui sera annexé à présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Mme Schvan et Mme Collin se félicite de l'aspect des constructions réalisées mais regrettent que le montant des loyers soit aussi élevés.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

André-Jean BELLOIR
Maire de Pontorson

Christophe RUAUX
Secrétaire de Séance

| | |
|-----------------------|--|
| BELAÏDI Souhayla | |
| BELLOIR André-Jean | |
| BICHON Vincent | |
| BOUVIER Myléna | |
| CHAUVIN Véronique | |
| CLÉMENT Katia | |
| COLLIN Armelle | |
| DECHANCE Éric | |
| DELAMARCHE Vincent | |
| DELÉPINE Véronique | |
| DENOT André | |
| DOBETZKY Christelle | |
| DUPRÉ Frédéric | |
| FAUCONNIER Sylvie | |
| GROMELLON Jacques | |
| GUERIN Monique | |
| MOUBECHÉ Damien | |
| PAYEN Jérôme | |
| ROBERT Daniel | |
| ROGER-THEAULT Valérie | |
| ROYER Philippe | |
| RUAUX Christophe | |
| SCHVAN Nicole | |
| TRINCOT Rachelle | |